

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE
SAINT-PAUL-EN-JAREZ

34 rue de la République - BP 7
42740 SAINT-PAUL EN JAREZ
tel : 04 77 73 21 24

MAIRIE@SAINT-PAUL-EN-JAREZ.FR

MONSIEUR SCI DU COLIBRI
1150 RTE DE VERGELAS
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ

PERMIS DE CONSTRUIRE REJETÉ POUR INCOMPLÉTUDE

<p>NOM DU PETITIONNAIRE: SCI DU COLIBRI</p> <p>ADRESSE DU PETITIONNAIRE: 1150 Rte de Vergelas 42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ</p> <p>OPERATION: L'opération consistera à réhabiliter le logement existant (sur deux niveaux) et à aménager une pièce à vivre dans une partie de l'ancien bâtiment agricole. L'ensemble de la toiture sera rénové. Diverses ouvertures seront créées et d'autres seront réhabilitées.</p> <p>ADRESSE DES TRAVAUX: 1150 Route de Vergelas</p>	<p>DOSSIER N°: PC 42271 22 S0005</p> <p>DESTINATION: HABITATION</p> <p>Secrétariat Général Commun Départemental</p> <p>- 9 DEC. 2022</p> <p>Service logistique immobilier Bureau de la logistique</p>
---	--

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 11/05/2022 une demande de Permis de Construire Maison Individuelle enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Lors de l'examen de votre demande, il a été constaté que celle-ci était incomplète. Par courrier en date du 7/06/2012 vous avez été invité à fournir les pièces manquantes.

Celles-ci n'ayant pas été transmises dans le délai de trois mois à compter de la réception dudit courrier, j'ai le regret de vous informer que, conformément à l'article R. 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande est **rejetée**.

J'attire cependant votre attention sur le fait que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (art. L.480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

SAINT PAUL EN JAREZ, le 5 Décembre 2022

Le Maire,

Kamel BOUCHOU

